



COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 02 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'éducation populaire, sous la présidence de Mme COTEREAU Martine, Adjointe au Maire de la commune de LIMERAY.

Présents : COTEREAU Martine, BONNIGAL Serge, CORDUANT Chantal, PERCEREAU Pierrette, BOIRON Pascal, PERREAU-BOIRON Christine, MARTIN Nicolas, GAUDRY Aude, PINAUD Jean-Philippe, LEMARIÉ Matthieu formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GAY-CHANTELOUP Virginie, GASNIER Pascal, LOCUFIER Grégory, DESPEIGNES Benoît, MOREAU Grégory.

Pouvoirs : GAY-CHANTELOUP Virginie donne pouvoir à COTEREAU Martine, GASNIER Pascal donne pouvoir à CORDUANT Chantal, LOCUFIER Grégory donne pouvoir à COTEREAU Martine, MOREAU Grégory donne pouvoir à LEMARIÉ Matthieu

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Le quorum étant atteint, Mme COTEREAU déclare la séance ouverte à 20h00.

LEMARIÉ Matthieu est nommé secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2021

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2021 à l'unanimité.

2. DÉLIBÉRATIONS

2.1 RIFSEEP

Au moment de la transmission des documents nécessaires à l'établissement des feuilles de paies par le CDG37, celui-ci nous a fait part d'une erreur importante dans le calcul de la rémunération sur le poste de Rédacteur. Cette erreur est double (calcul de l'indice de reclassement, non transmission au centre de gestion et au contrôle de légalité). Elle n'a pas d'impact jusqu'au 1/07/2022 mais en aura à compter de cette date si nous intégrons par voie de détachement le personnel recruté.

Lors du recrutement sur le poste de Rédacteur un niveau de rémunération a été négocié avec l'agent. Or, comme il s'agit d'un détachement l'indice doit être au plus proche ou juste supérieur à l'indice acquis dans les précédentes fonctions, hors primes. L'agent avait un indice 449 et aurait dû être reclassé à l'indice 457. Or l'arrêté (non transmis au centre de gestion et au contrôle de légalité) fait état d'un reclassement à l'indice 569. Cet écart était justifié dans la négociation par la perte des primes liées aux anciennes fonctions de l'agent.

Le Centre de Gestion nous a fait savoir que nous ne pourrions intégrer cet agent à cet indice mais à l'indice 457 ce qui représente une perte de salaire mensuel de 524.84€ brut pour l'agent. Dans ces conditions l'agent ne souhaiterait pas être intégré, et l'ensemble des efforts de formation réalisés par la collectivité seraient perdus.

Afin de conserver cet agent, mais aussi d'honorer la parole donnée lors du recrutement nous proposons de compenser cette perte pour l'agent par un abondement du RIFSEEP à hauteur de 6300€ en plus de ce qui était prévu. Cette opération est blanche financièrement pour la collectivité : ce qui avait été prévu pour rémunérer cet agent reste au global identique mais se décompose autrement.

	Rémunération actuelle 569	Rémunération future 457
Traitement indiciaire brut annuel	31996.14	25698.24
RIFSEEP maximal annuel	5500	11800
Coût Collectivité	374996.14	37498.24

La commission Ressources Humaines-Finances a donné un avis favorable au projet de RIFSEEP présenté.

La délibération est approuvée à 13 voix Pour, 1 voix Contre.

2.3 Demande de location à titre gracieux de la salle des fêtes

L'association caritative Vesti Humanitaire d'Auzouer en Touraine a pour objectif de recevoir des dons de vêtements neufs et d'occasion et occasionnellement des jouets, les bénéficiaires donneront une participation financière symbolique reversée à des associations humanitaires, cette vente est ouverte à tout public.

Les membres de l'association souhaiteraient faire une vente de vêtements enfants et jouets au mois de juin à la salle des fêtes.

Compte tenu du caractère humanitaire de cette association, il est proposé que la location pour cette association soit à titre gracieux.

La commission Ressources Humaines-Finances a donné un avis à une location à titre gracieux pour l'association Vesti Humanitaire.

Le Conseil Municipal propose une participation symbolique aux charges de 100€ pour la location de la salle des fêtes pour l'association Vesti Humanitaire.

La délibération accordant par convention une location au tarif exceptionnel de 100€ pour l'association Vesti Humanitaire est approuvée à l'unanimité.

3. TRAVAUX / INFORMATIONS

3.1 M Meunier

En 2021 M Meunier a eu un dégât de eaux dans son local pour lequel la mairie est le bailleur. M Meunier a pris en charge l'ensemble des réparations pour pouvoir continuer son activité commerciale au mieux.

La commission a donné un avis favorable à un remboursement par la mairie des travaux propriétaires engagés par M Meunier sur justificatifs. M Meunier ne souhaite pas transmettre ses factures à la mairie. Nous ne pouvons donc pas donner suite.

3.2 Rue d'Enfer

L'adac37 a repris le dossier et proposé une stratégie qui a été validée lors de la réunion du 24/02/2022.

Le calendrier de l'ensemble du projet est le suivant :

- 2022 : AMO – études complémentaires
- 2023 : Etudes maîtrise d'œuvre
- 2024 : Travaux réseaux EP + autres réseaux
- 2025 : Suite travaux réseaux et requalification
- 2026 : Fin de travaux de requalification

Plus précisément en 2022 :

- Février - Mars : Préparation consultation AMO (ADAC 37), Recrutement AMO (assist. Maître Ouvrage)
- Fin mars : Réunion ou information publique
- Avril – mai : Diagnostic – compilation des données
- Juin : Etudes géotechniques sur préconisations AMO , finalisation du plan topographique avec tous les réseaux
- Septembre – octobre : Confirmation ou contre-proposition solution hydraulique et réseaux, recherche de subventions et plan de financement, dossier loi sur l'eau, réunion plan de financement
- Novembre : Programme complet pour recrutement maître d'œuvre, réunion publique
- Décembre : Lancement consultation maîtrise d'œuvre

Le coût de l'opération est estimé à environ 2 000 000€ à la charge de la commune. Actuellement l'Adac se charge de rédiger les documents pour l'appel d'offre sur l'AMO, le prochain conseil choisira l'AMO parmi les candidatures reçues.

Au niveau budgétaire, en l'état actuel, nous devons prévoir :

En 2022 : 50 000€ pour l'AMO + 25 000€ pour les études complémentaires + 25 000€ pour la MOE

En 2023 : 150 000€ pour la MOE

En 2024 : 1 500 000€ pour les travaux réseaux notamment SIEIL

En 2025 : 250 000€ pour les travaux de surface.

Le Conseil départemental 37 a donné un accord de principe (courrier du 20 décembre 2021)

- 50 % sur les études (AMO – OPC - MOE – GEOTECH).
- Participation au comblement ancien réseau (montant à définir).
- Financement du tapis enrobé (montant à définir).
- FDSR et amendes de police.

La Communauté de Communes du Val d'Amboise prendra en charge l'assainissement.

D'autres subventions seront à rechercher :

- Etat : DETR-DSIL.
- Région Centre-Val de Loire (Fonds Européens).
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- autres ...

Les exploitants de réseaux (concessionnaires) financent les déplacements de leur réseau.

Le SIEIL subventionnera l'effacement des réseaux aériens.

Le principe d'une tranchée commune pour minimiser les coûts à été retenu. La clé de répartition financière devra être discutée avant la fin de l'année 2022.

3.3 Ecole

Depuis la rentrée de janvier, l'école fait face à de nombreuses absences d'enfants notamment liées à la pandémie de Covid 19.

La classe de PS-MS a dû être fermée faute de remplaçants pendant plusieurs jours.

Le personnel communal a été doté de masque FFP2 dès la rentrée de janvier, pour assurer une plus grande sécurité sanitaire pour nos personnels.

La commune a commandé et installé 7 capteurs de CO2 (4 salles de classe, cantine, garderie et salle des maîtres). Coût pour la collectivité : 300€. Une demande de subvention auprès de l'Education Nationale est faite. Nous espérons environ 180€ (2€/élève).

3.4 Fête du 14 juillet – Balade Gourmande

L'association Balade Gourmande reprend ses activités et organise le 3/07 sa balade sur le territoire de la commune. Elle souhaite faire participer les autres associations de la commune. Lors de l'échange avec M Riché, il a été proposé qu'un feu d'artifice financé par la commune vienne clôturer cet événement à la prairie d'août. La société Pyroconcept avec laquelle travaille la commune a été interrogée sur la faisabilité du site à cette date

(conditions de sécurité). Elle nous a informé que cela était possible. Si le conseil l'accepte cela signifierait que le feu d'artifice de la commune ne serait pas le 14/07 mais le 3/07, en clôture de cette journée festive.

Le Conseil Municipal interrogé, souhaite maintenir le feu d'artifice municipal le 14 juillet.

3.5 Limeray en fête – 10-11 septembre 2022

L'association des amis de la Bibliothèque a rencontré le 28/01/2022 les associations qui s'associeront à Limeray en fête, manifestation sur l'ensemble du territoire de la commune pour la vente du livre sur l'histoire de la commune. La mairie sera ouverte le samedi 11/09 pour une exposition. Des bénévoles (associations et habitants) sont sollicités. Une prochaine réunion aura lieu le 26/02.

3.6 Chemins de randonnées

Nous avons rencontré la Fédération Française de Randonnée et le Conseil Départemental pour retravailler ce dossier. Il faut vérifier le tracé proposé. Une fois le tracé définitif transmis à la FFR, un nouveau devis d'expertise et une nouvelle convention seront proposés au conseil.

3.7 Projet Salon de thé culturel

Monsieur et Madame Fauri ont annoncé abandonner leur projet de salon de thé culturel.

3.8 Local Commercial place de l'Eglise

La commune a reçu un dossier pour la location du local commercial place de l'Eglise (ex salon de coiffure). Trois autres commerçants sont venus visiter le local et devraient communiquer leur dossier à la mairie. La commission Vie Locale se réunira pour faire un choix.

3.9 Wifi territorial

Nous sommes en attente, faute d'approvisionnement de la part du fournisseur.

3.10 Adjoint administratif en congé maladie

Le congé a commencé le 22/11, l'arrêt actuel court jusqu'au 3/02.

Nous ne savons pas s'il sera prolongé. Dans le doute, nous avons fait passer une annonce au CDG et sur les réseaux sociaux. Nous avons reçu quelques CV mais aucun des candidats n'a travaillé dans un secrétariat de mairie antérieurement. Ce sont donc des candidats qui devront être formés à minima. Nous avons donc choisi d'attendre pour savoir si le congé maladie était prolongé. Dans ce cas nous lancerions la procédure de recrutement au plus vite à partir des candidats que nous avons déjà présélectionnés. Dans un premier temps nous proposerions un poste sur un mi-temps, le matin pour pouvoir rouvrir l'accueil du public sur des plages horaires plus étendues.

3.11 Groupe SOS Jeunesse

L'association SOS Jeunesse a présenté en mairie son projet d'acquisition d'un gîte au 19-21 rue de Blois, pour y installer un centre d'accueil pour enfants placés. Ce centre accueillera 5-6 enfants en âge scolaire. Ils seront scolarisés sur la commune pour ceux qui dépendent du primaire, sur Amboise pour le secondaire. Le projet de l'association est de permettre à ces enfants de se reconstruire dans un cadre « familial » en leur permettant de vivre dans une commune rurale et en participant à la vie locale (associations...). Cette association est soutenue par le Conseil Départemental.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 30 mars 2022 à 20 heures à la salle d'éducation populaire.

Questions diverses :

Le montant des travaux du 37 rue de Blois (mise en sécurité de la toiture) s'élève à 3000€.

Une bouche d'égout est surélevée au Haut-Chantier et est dangereuse pour les enfants.

La séance est levée à 21h50.